



Compte-rendu de réunion du 12 octobre 2017 Conseil de quartier du Centre-Ville

Le Conseil de quartier du Centre-Ville s'est réuni pour la troisième fois le 12 octobre dernier.

La séance est ouverte à 20 heures en présence de 19 conseillers :

Catherine BEUDON, Jacques BLAIN, Agnès BOUVIER-VILLIERS, Christine BRESSAN-BLEIJENBERG, Wulfran CHARNOZ, Marcel COMBET, Sylvie DECHAMPS, Jacqueline FAIVRE, Bernadette GIRARD-VENOT, Francis GOLDENBERG, Guillaume HARBONNIER, Jean-Luc JARRY, Claude JOLLIN, Agnès LE GOFFRE, Philippe LOUMEAU, Suzanne PAILLOT, Sébastien PETYT, Tristan RICHEZ, Serge VETU.

Conseillers excusés 4 : Patrice CHARMOT, Olivier HIMONT, Christèle LORMIER, Aurélie NESSI.

Conseillers absents 10 : Damien DERELLE, Daniel DAUNIS, Isabelle BANNELOIS, Brigitte CADER D'ARC, Nicolas DE VULPIAN, Clément DELHOMME, Isabelle LARTIGOT, Pierre LUCOT, Aymeric POIZOT, Albert SIMONI, Charles-Henry VINCENT.

Les points de l'ordre du jour suivant ont été abordés.

1. Retour sur la dernière réunion et bilan des réponses apportées
2. Éléments de réponse aux questions posées en amont de la réunion
3. Présentation des groupes de travail et échange avec l'auditoire
4. Agenda 2018

1- Retour sur la dernière réunion et bilan des réponses apportées

Stationnement rue Étienne Péroux

Il a été proposé de créer une place de stationnement et de supprimer les plots en plastique qui se situent sur la rue Étienne Péroux.

Le service Voirie signale que l'installation de ces plots est nécessaire. En effet, ils sont placés à des endroits stratégiques (principalement en face d'une sortie de parking) pour empêcher le stationnement de voitures et permettre ainsi aux véhicules de secours de circuler sans difficulté.

La création d'une place de stationnement n'est donc pas envisageable sur cette rue car il faut respecter un espace suffisant entre chaque chicane pour qu'un camion puisse passer.

Sur cette rue, le maximum de stationnement est atteint.

Ces plots seront remplacés par des balises en mémoire de forme ou en dur.

2- Éléments de réponse aux questions posées en amont de la réunion

Prévoir la rénovation du bâtiment des eaux

Il s'agit du bâtiment qui se trouve à côté de l'usine des eaux. La rénovation de ce bâtiment n'est pas envisagée dans la mesure où il est amené à être démolé dans une échéance lointaine.

Actuellement, ce bâtiment sert d'entrepôt à la société Veolia qui a la délégation de service public. C'est à cet endroit que l'on traite toute l'eau de la Ville.

Implanter plusieurs bancs

- devant l'école de la Renarde

Les avis divergent sur l'installation de bancs. Certains conseillers souhaitent l'installation de bancs aux abords des écoles, tandis que d'autres pointent les nuisances sonores nocturnes engendrées par les bancs.

La Ville prévoit d'implanter un banc devant la Renarde, son lieu d'implantation exacte sur la place est à l'étude.

- autour du circuit de l'île de la commune

L'acquisition de bancs figure sur le budget d'investissement 2018 du service des Sports. L'installation de bancs sur l'île de la commune est inscrite sur ce projet, notamment aux abords de la piste de sécurité routière.

Remplacer l'arbre mort devant le n° 27 de la rue de Paris

Le remplacement de cet arbre est inscrit sur le budget de cette année. Les plantations d'arbres ayant lieu de novembre à mars, il sera planté dans cet intervalle.

Achever l'enrobage du trottoir devant l'entrée de l'hôtel Ibis

Des travaux de raccordement de réseaux au niveau de la Résidence du Moulin sont prévus fin 2017-début 2018. La Ville prendra en charge les travaux de finition, l'enrobage de trottoir devant Ibis se fera en même temps.

Implanter un abribus

- rue de Verdun

Il n'y a pas de projet d'abribus à cet endroit pour des raisons de coût et d'entretien.

Le déplacement de l'arrêt de bus rue de Verdun a été fait pour se rapprocher des passages piétons et donc pour garantir une meilleure sécurité des personnes qui descendent du bus.

- au niveau de la gare routière

La Ville a déjà étudié la possibilité de construire un abribus à cet endroit. Pour des raisons de place, le projet n'a pas pu aboutir. Les quais des bus permettent déjà difficilement à deux bus de circuler. L'implantation d'abribus rendrait difficile cette circulation.

La proposition sera probablement revisitée par l'Agglomération au moment de la rénovation globale de cet espace.

Prévoir l'élagage des chênes qui bordent la résidence 27 rue de Paris

La Ville a conclu un marché d'élagage avec un prestataire qui entretient l'ensemble des arbres de la Commune. L'élagage se fait chaque année ou tous les 2 ans en fonction des différentes essences d'arbres.

En ce qui concerne la visibilité lors de la sortie du garage, les services techniques se sont rendus sur les lieux et font remarquer que ce sont les poubelles qui gênent la visibilité et non les arbres.

Ramassage des feuilles mortes sur la rue de Paris

Réglementairement, le ramassage des feuilles mortes incombe à chaque habitant mais les agents le font lors de leur tournée de nettoyage.

La Ville a investi dans un aspirateur urbain, un matériel plus performant qui est spécialement utilisé sur la rue de Paris car la typologie de cette rue très ventée favorise la concentration de feuilles sur cette zone.

Étudier la possibilité de mettre la rue de Solférino en sens unique

Certains conseillers proposent de passer toute la rue de Solférino en sens unique.

Le service Voirie informe que le double sens permet aux conducteurs venant de la rue de Paris d'emprunter celle de Solférino. Cela permet aussi de désengorger le centre-ville. Le sens unique sur le tronçon à partir de la rue Mugnier a été décidé afin de garantir un certain nombre de places de stationnement.

La proposition de créer un stop sur la rue de Solférino, à l'entrée de la rue de Paris n'est pas retenue car les véhicules venant de cette rue auraient des difficultés à s'insérer dans la circulation très dense de la rue de Paris. De plus, la priorité à droite oblige les véhicules à ralentir ce qui favorise la sécurité des passages piétons à proximité.

Étudier la possibilité de déplacer le feu tricolore implanté sur le trottoir à l'angle rue de Paris/ rue du Mesnil au niveau de la banque portugaise

Il s'agit du répétiteur piéton que le conseiller porteur de la proposition souhaiterait voir déplacer afin de permettre aux piétons avec des poussettes de circuler plus confortablement.

Après étude de cette proposition, la Voirie répond qu'il est difficile d'accéder à cette demande dans la mesure où les réseaux souterrains actuels, très nombreux à cet endroit, ne peuvent être déplacés. L'idée de suspendre le répétiteur sur les bâtiments de chaque côté ne peut être envisagée car la hauteur nécessaire ne serait pas respectée et engendrerait des difficultés avec la copropriété.

Déchets de certains commerçants

Un courrier de rappel des horaires a été envoyé aux commerçants afin de leur rappeler leurs obligations pour le bien-être de tous.

En règle générale, deux courriers de rappels à l'ordre leur sont envoyés avant verbalisation.

Questions posées au cours de la réunion

Implanter un arrêt minute à la gare routière

Cette proposition semble compliquée à mettre en œuvre avec la circulation des bus ; celle-ci ne permet pas dans l'état actuel de l'aménagement de la gare routière de créer un arrêt-minute dans des conditions de circulation fluide et sécurisée. Les places réservées pour les taxis sont nécessaires à leur activité et ceux-ci payent pour cela une redevance de voirie.

Lors de la réflexion sur le réaménagement de la gare, il faudra prendre en compte cette demande de dépose-minute. En attendant, la création de l'arrêt-minute devant l'Emmanon peut faciliter les choses. Pour rappel, l'arrêt minute offre la possibilité de stationner maximum 10 minutes.

Mettre en place la verbalisation pour :

- *abus de stationnement sur les arrêts minutes*

Un rappel à l'ordre a été fait aux commerçants concernés. La verbalisation va être renforcée sur ces places car le blocage de ces places par des véhicules en longue durée empêche leur bonne utilisation et peut fortement gêner la circulation, notamment avenue de St Germain.

- *stationnement devant les bateaux*

C'est un sujet sensible. Mais la Cour de Cassation a tranché cette question en juillet 2017. Pour éviter toute rupture d'égalité dans l'occupation du domaine public, la réglementation impose l'interdiction de stationner devant un bateau, que l'on soit propriétaire ou non.

Réforme du stationnement

A compter du 1er janvier 2018, la gestion du stationnement sera différente. Les amendes liées au stationnement sont dépenalisées et un forfait plus élevé vient remplacer l'amende. Ce forfait, dont le montant est laissé à la liberté des communes, est fixé à 30€ pour Maisons-Laffitte. Il sera appliqué en cas de non-paiement ou de dépassement horaire de plus de 2h pour la zone orange et de plus de 8h pour la zone verte ; son but est d'inciter fortement les usagers à payer leur stationnement et à ne pas dépasser les durées autorisées pour permettre une meilleure rotation des véhicules en centre-ville.

Les conseillers demandent l'instauration d'un quart d'heure de stationnement gratuit pour encourager les achats dans les commerces de proximité. Cette demande intéressante ne peut être appliquée dans l'immédiat de manière générale car sa mise en place risque de créer de nombreux litiges si elle n'est pas accompagnée des moyens de surveillance supplémentaires nécessaires pour faire respecter ce délai court. Cette demande sera étudiée à nouveau après un premier bilan de la mise en place de la réforme du stationnement et de son impact sur la rotation des véhicules en centre-ville.

L'installation de plusieurs arrêts-minute en centre-ville va dans ce sens.

Missions des ASVP

Un conseiller regrette le fait que les Agents de Surveillance de la Voix Publique n'appliquent pas la verbalisation pour les cyclistes qui roulent sur les trottoirs occasionnant ainsi une forte gêne pour les piétons, voire de l'insécurité. Une campagne de sensibilisation effectuée par la Police Municipale est en cours sur le centre-ville (notamment sur l'avenue de Longueil) pour rappeler la dangerosité de la circulation des vélos sur les trottoirs.

Les ASVP sont assermentés uniquement pour la verbalisation du stationnement. Ils n'ont donc pas le pouvoir de police pour verbaliser les infractions liées aux vélos ; toutefois, ils ont un grand rôle d'information pour rappeler à l'ordre des contrevenants.

Mettre des routes stratégiques en sens unique, notamment rues des Côtes et de la Procession ?

Des conseillers souhaiteraient placer ces rues à fort flux en sens unique.

Une bonne partie de la rue des Côtes est déjà en sens unique. La partie en double sens n'a pas vocation à devenir un sens unique :

- les gens venant de la rue de Digue et qui roulent vers le Mesnil empruntent ce tronçon de la rue des Côtes,
- le double sens accompagné de chicanes permet de casser la vitesse,
- le double sens a le mérite d'éviter les engorgements de circulation.

Rue de la Muette

Un habitant réitère la demande consistant à aménager cette rue, à défaut de la mettre en sens unique.

Les services Techniques expliquent que la rue de la Muette est un axe stratégique à la circulation de ce secteur de la Ville. En conséquence, il n'est pas possible d'y avoir un seul sens de circulation.

Néanmoins, la Ville travaille actuellement la possibilité de fluidifier cette rue. L'idée de changer le sens de stationnement entre la rue du Fossé et la rue Bergeret est à l'étude. Les bus (qui circulent en direction de la forêt) seraient ainsi prioritaires pour le passage par rapport aux voitures qui arrivent en sens inverse et cela devrait faciliter grandement la circulation et sécuriser davantage les piétons.

Visibilité sous le pont du chemin de fer

Les conseillers signalent des difficultés de visibilité et proposent l'installation d'un miroir. Le service Voirie alerte sur le fait que le miroir peut, quelquefois, s'avérer inutile voir dangereux sur certains endroits comportant des angles morts. L'expérience prouve que les conducteurs ont tendance à ne regarder que le miroir sans tenir compte des angles morts. Il faut noter que plus le passage est facilité, plus les gens roulent vite, ajoute le service Voirie.

Toilettes publiques

La nécessité d'avoir des toilettes publiques en centre-ville a été soulevée. Le changement de fonctionnement dans l'entretien de ces toilettes publiques permet aujourd'hui une meilleure accessibilité.

Les conseillers demandent à la Ville de déplacer ces toilettes (situés derrière la bibliothèque municipale) vers la gare. Mais l'emplacement actuel ne peut être modifié pour des raisons de coût très élevé et de réseaux souterrains qui rendent ce projet particulièrement difficile.

Une meilleure signalisation de toilettes publiques existantes va être mise en place.

Composteurs

L'idée d'un composteur partagé a été évoquée.

Le compostage sera géré par la Communauté d'Agglomération de Saint Germain Boucles de Seine pour Maisons-Laffitte à partir de l'année 2018. Un accompagnement aux bonnes pratiques du compostage sera dispensé et le bac sera fourni moyennant une petite participation financière.

L'idée d'un compostage partagé est en réflexion à la Communauté d'Agglomération. Quelques résidences mansonniennes ont d'ailleurs pratiqué ce type de compostage.

Pour toute information, vous pouvez vous rapprocher de la Communauté d'Agglomération de Saint Germain Boucles de Seine au 01 30 09 75 36.

Calendrier de l'opération du parking du marché

Par ordonnance rendue le 12 octobre 2017, le juge des référés du Tribunal Administratif de Versailles a décidé de suspendre l'exécution de la délibération du Conseil municipal portant déclassement de la parcelle d'assiette du parking du marché. La réalisation du projet n'interviendra donc pas dans l'immédiat. La Ville a décidé de se pourvoir en cassation contre cette ordonnance.

Informations sur les disponibilités du parking souterrain (PIR)

Les conseillers signalent une baisse de fréquentation du parking Indigo. Ils souhaitent plus de communication sur la possibilité de se garer pendant 1h gratuitement.

Une communication sera faite dans le magazine de la Ville.

Nettoyage des escaliers du parking Indigo

Le bâtiment est communal mais sa gestion est confiée à un prestataire. L'entretien est de la compétence d'Indigo. Les gros travaux de rénovation lui incombent.

La Ville leur a effectué un rappel à l'ordre sur leur obligation de nettoyage.

Accès à l'ancien parking à vélos

Les conseillers demandent la fermeture de l'accès de l'ancien parking à vélos car les marches qui y descendent sont particulièrement sales. Le nettoyage de cet espace est à la charge d'Indigo mais les agents de la voirie le nettoient aussi. Toutefois cela ne suffit pas car cet espace isolé et caché favorise les dégradations.

La Voirie précise que cette fermeture ne peut être envisagée dans des conditions simples et rapides. La construction d'une porte poussoir (puisqu'il y a aussi une sortie de secours du parking) nécessite de réaliser d'importants travaux. Ces travaux vont être proposés dans le cadre du budget 2018.

Projet de construction au niveau de la rue de la Digue

Il s'agit d'une zone inondable, donc protégée. La Ville n'envisage pas de construction sur cette rue.

Travaux avenue du Général de Gaulle

Un conseiller indique que les commerçants de cette avenue déplorent que les travaux s'organisent en octobre. Les commerçants ont été informés de ces travaux. Ces travaux d'agrandissement du trottoir étaient nécessaires pour garantir la sécurité des piétons le long de cette voie très fréquentée. Des travaux de ravalement côté impair de cette avenue ont débuté aux vacances de la Toussaint. Un arrêt minute sera créé au tout début de l'avenue Général de Gaulle.

EOLE

Les conseillers habitant le long des chemins de fer expriment leur inquiétude quant au passage d'Eole à Maisons-Laffitte. Un conseiller maintient le fait que la SNCF a une obligation légale à mettre en place un dispositif pour réduire les nuisances sonores.

La demande a été faite à la SNCF de baisser le niveau sonore de leurs annonces la nuit.

En outre, les conseillers ont insisté sur la nécessité à être informés des conclusions des commissions inhérentes au projet EOLE.

EOLE devrait être opérationnel vers 2025. Les dessertes seront Houilles puis Poissy.

Une charte a pour projet de formaliser la volonté du maître d'ouvrage de réduire les nuisances sonores. Les signataires de cette charte acoustique sont : M. Gravaugel (Sous-Préfet de St Germain en Laye), M. Bidou (Médiateur de la concertation), M. Olive (pour la mairie de Poissy), M. Tautou (pour la mairie de Verneuil sur seine), M. Collado (pour la mairie de Vernouillet), M. Pons (pour la mairie de Villennes-sur-Seine), M. Godaert (pour la mairie de Maisons-Laffitte) et M. Gruz (Directeur du projet EOLE).

Afin d'exposer au mieux les enjeux complexes de ce projet et le suivi des discussions en cours sur cette charte, M. Godaert propose de rencontrer ensemble les conseillers de quartier qui le souhaitent.

Passage des gens par le parking de l'hôtel Ibis

Les conseillers mentionnent un problème de sécurité. Des véhiculent empruntent ce parking pour rejoindre plus rapidement l'entrée de la Ville.

La Ville a envoyé un courrier au gérant lui demandant de veiller à fermer leur parking.

Carrefour angle rue du Prieuré/rue de l'ancienne mairie

Un relevé de vitesse a été fait à ce croisement : 1031 véhicules arrivent par le bas de la rue du Prieuré et 371 par la rue de l'ancienne mairie. Dans ces 2 accès de la zone 30, les véhicules ont une vitesse moyenne de 15 km/h et une vitesse maximale de 40 km/h. Le plateau surélevé sur ce croisement oblige les véhicules à ralentir sur ce carrefour.

3- Présentation des groupes de travail et échange avec l'auditoire

Afin d'optimiser les réunions de quartier, la mise en place de groupe de travail a été proposée. Ce fonctionnement s'articule autour de thématiques qui ont été débattues lors des séances.

Ainsi, les conseillers volontaires se sont regroupés au sein des groupes de travail suivants :

Groupe Sécurité

Membres du groupe : Patrice CHARMOT, Sylvie DECHAMPS, Jean-Luc JARRY, Suzanne PAILLOT.

Le groupe Sécurité s'est réuni pour la première fois le 23 septembre 2017.

Les deux principales préoccupations de ce groupe restent la sécurité des personnes physiques et les problèmes de nuisances engendrées par les incivilités.

Groupe Circulation et stationnement

Membres du groupe : Patrice CHARMOT et Sylvie DECHAMPS

Ce groupe s'est également réuni pour la première fois le 23 septembre 2017.

Les membres du groupe ont présenté leurs réflexions sur la circulation des vélos en centre-ville (les autres sujets ont été débattus plus tôt lors des questions générales). Ils regrettent le manque de

pistes cyclables. Il est rappelé qu'il faut au minimum 1,50 m de voirie pour créer une piste cyclable. Force est de constater que peu de rues à Maisons-Laffitte offrent cette possibilité.

La proposition du groupe d'autoriser la circulation des vélos à contre-sens sur les zones 30 n'est pas retenue. En effet, un arrêté municipal l'interdit pour une raison évidente de sécurité. Un croisement dans ces rues étroites de zone 30 serait extrêmement dangereux pour les cyclistes comme pour les automobilistes. C'est la responsabilité de la Ville de garantir la sécurité de tous ; régulièrement hélas, on peut constater que des accidents sont évités de justesse à cause de cyclistes en sens inverse.

Les vélos sont de plus en plus nombreux en centre-ville et c'est une bonne chose ; toutefois il est indispensable de rappeler que les règles de conduite sont les mêmes pour tous les usagers de la voie publique et qu'elles doivent être appliquées pour la sécurité de tous.

Ce groupe va travailler, entre autres, cette problématique de la circulation des vélos en centre-ville qui est un sujet important et complexe.

Groupe Animation

Membres du groupe : Damien DERELLE et Jean-Luc JARRY

Ce groupe porte sa première réflexion sur les possibilités de créer des espaces de rencontre. Pour ce faire, il convient d'identifier les animations régulières existantes avant d'instituer de nouvelles dynamiques.

Groupe Communication avec les habitants

Membre du groupe : Damien DERELLE

Mme de Préval insiste sur le fait que ces groupes de travail ont vocation à se développer afin d'être une véritable force de propositions concrètes pour le quartier du centre-ville. Elle invite tous les conseillers à rejoindre ces groupes de travail ou à en créer d'autres sur des thèmes différents. Pour fonctionner de manière optimale, chaque groupe devrait se composer d'environ 5 ou 6 membres.

4- Agenda 2018

Le Conseil de quartier du Centre-Ville se réunira en mars 2018.

Les groupes de travail seront le relais des conseillers jusqu'à la prochaine réunion de quartier.

Fin de la réunion à 22h.

Vous souhaitez plus de renseignements ?

Rendez-vous sur le site de la Ville [www.maisonslaffitte.fr/Vie Municipale/Conseils de quartier](http://www.maisonslaffitte.fr/Vie_Municipale/Conseils_de_quartier)

Envoyez un mail à conseils.quartiers@maisonslaffitte.fr

Téléphonez au 01 34 93 13 36